

BEEFP – Numéro **87-35**

Ottawa (Ontario)

**Immeuble de la Justice**

Rue Wellington

L'immeuble de la Justice a été construit en 1935-1938, selon les plans de Burrit et Horwood sous la surveillance de T. W. Fuller, architecte en chef du ministère des Travaux publics. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est le ministère gardien. Voir le rapport 87-35 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

L'immeuble de la Justice a été désigné édifice reconnu en raison de sa valeur architecturale, de ses qualités environnementales et de ses associations historiques.

Conçu pour fournir des locaux d'habitation et de travail à la GRC, l'immeuble de la Justice s'inscrit dans l'expansion continue du gouvernement fédéral et l'intensification du rôle du gouvernement fédéral dans l'aménagement de terrains dans la municipalité d'Ottawa. Son emplacement et son style ont été déterminés dans une grande mesure par une succession d'études d'aménagement commandées par le gouvernement fédéral et réalisées entre 1904 et 1938, dans le but d'aménager la rue Wellington en grande avenue bordée d'édifices gouvernementaux monumentaux et de transformer Ottawa en capitale nationale digne de ce nom.

L'immeuble de la Justice est un très bon exemple du style Château couramment utilisé pour les hôtels et les gares ferroviaires dans l'ensemble du Canada, style qui avait gagné la faveur du Premier ministre Mackenzie King. Cette influence stylistique se retrouve dans la conception de bon nombre d'immeubles gouvernementaux et commerciaux de la rue Wellington, y compris l'édifice de la Confédération adjacent, et il se manifeste ici dans le toit à pente raide avec ses lucarnes et ses tourelles et dans les détails sculptés de belle manière.

L'immeuble de la Justice représente un point d'intérêt important sur la rue Wellington, faisant partie d'un paysage gouvernemental qui affiche une unité d'échelle, de groupement des volumes, de matériaux et de conception générale.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale de l'immeuble de la Justice réside dans le groupement de ses volumes, ses matériaux et son design extérieur général, ses caractéristiques et ses finitions intérieures originales dans le vestibule et le hall de l'entrée principale ainsi que dans son emplacement, son cadre et ses qualités de point d'intérêt.

---

BEEFP – Numéro **87-35**

Ottawa (Ontario)

**Immeuble de la Justice**

Rue Wellington

De forme irrégulière, l'immeuble de la Justice a une charpente en acier revêtue de grès de Nepean et de garniture de grès de Wallace et un haut toit de cuivre. Le bâtiment se caractérise par une superficie au sol irrégulière, une verticalité très marquée, ainsi que ses murs extérieurs très texturés et ses pentes de toit. Le rythme des plans de mur en saillie et en retrait sur l'élévation de la rue Kent, les grandes ouvertures de fenêtre et le toit à pente raide et les nombreuses lucarnes font partie intégrante du cachet de l'immeuble et méritent d'être soigneusement préservés. Les éléments influencés par le style Château, y compris les pavillons, les tours et le revêtement en cuivre du toit, sont aussi importants et doivent être conservés. Le système de construction devrait être respecté.

Le bâtiment est riche de détails avec des éléments sculptés et décoratifs d'une belle facture. La façade de la rue Wellington se distingue par deux fenêtres en encorbellement au rez-de-chaussée, des rejeteaux sculptés sur cinq des fenêtres du quatrième étage et un personnage d'explorateur debout sur le coin Wellington-Kent. Un panneau sculpté illustrant un gardien orne le linteau de l'entrée est de la rue Wellington. L'entrée principale sur la rue Kent se distingue par un personnage d'Autochtone accroupi, ainsi que par les armoiries du Canada et le mot « Justice » gravé au-dessus du linteau. Les éléments décoratifs et les matériaux originaux à toutes les élévations devraient être soigneusement préservés. La réparation, le rejointoiement ou le nettoyage de la maçonnerie ne devraient être effectués que sous la surveillance d'un expert-conseil en conservation de maçonnerie.

Les finitions intérieures et les installations anciennes, y compris les portes d'entrée et les grillages en bronze, les portes d'ascenseur, les luminaires suspendus de fer, les mains courantes et les calandres de radiateur, les moulures de plafond décoratives et la corniche, et les escaliers de marbre qui mènent du vestibule au hall principal devraient être conservés. Plusieurs programmes de rénovation ont modifié la disposition initiale des aires intérieures, mais le plan du corridor central original subsiste et devrait être respecté si possible.

L'immeuble de la Justice est situé en pleine ville, et très peu d'éléments paysagers embellissent les élévations principales. La cour ouverte qui fait face à l'est devrait être préservée.

Pour plus d'information, voir le *Code de pratique du BEEFP*.

*Traduction*

---